



METTRE EN PLACE UN PROCESSUS DE PROJET DURABLE

*Organiser les conditions de réalisation et de suivi de la mission et construire
une méthode de travail pour concevoir un espace public qui offre les meilleures
garanties de durabilité*

PRINCIPES

La mise en place d'un processus de projet durable doit assurer une approche systémique et intégrée dans les phases d'étude, de réalisation et de suivi des développements. La mission d'aménagement d'espaces publics dans le cadre de projet de quartiers durables bénéficie d'une dynamique participative globale dans les domaines environnementaux, sociaux et économiques. L'enjeu de ces missions y prend une dimension fédératrice et symbolique essentielle.

L'Europe qui a construit au fil des siècles la démocratie citoyenne nous lègue aujourd'hui un héritage urbain essentiel dans lequel l'espace public constitue la figure centrale et fédératrice. Ainsi, suivant les sociologues Jean Rémy et Liliane Voyé, « *va être dit espace public au sens fort, un espace accessible n'importe quand – c'est-à-dire n'ayant ni heure d'ouverture, ni heure de fermeture : rues, places publiques –, par n'importe qui, sans aucune discrimination, pour des activités qui ne sont pas nécessairement explicitement déterminées et à condition que celles-ci se conforment à un règlement d'usage, établi par l'autorité publique.* »¹

L'espace public fédère la vie sociale en tant que support privilégié des multiples interactions qui sont le fondement des villes. L'appropriation des espaces publics contribue grandement à la cohésion sociale. La durabilité urbaine passe ainsi par une vigilance critique à propos des conditions de cette appropriation tant dans les activités de déplacement que dans celles de séjour. Cette vie sociale génère un usage important, souvent intensif, des espaces publics. Leur solidité, leur résistance et la facilité de leur entretien contribuent dès lors étroitement à leur durabilité.

Il importe de considérer que la qualité du projet d'aménagement est indissociable de la qualité du processus de réalisation de la mission. La conduite des projets d'espace publics s'inscrit dans ce qu'on peut appeler les nouveaux métiers de la ville qui sont progressivement apparus autour de la nécessité de prendre en compte, dans un esprit de dialogue ouvert, la riche complexité urbaine constituée d'interactions multiples.

Le concept premier qui doit guider et nourrir le projet est celui de l'habitat. L'espace public est avant tout un lieu fédérateur et condensateur de vie sociale où se déploient ses innombrables expressions prévisibles et imprévisibles mêlant activités de séjour, déplacements de toute nature et activations riveraines de desserte. Modélés par l'histoire et les aspirations, les codes comportementaux sociaux et culturels y forgent nos sociabilités, les codes routiers ne devant y jouer qu'un rôle supplétif.

« Est-il assuré que circuler soit le contraire d'habiter, que le premier incite à la célérité et le second à la sédentarité ? Il nous paraît possible de dépasser dès maintenant cette opposition -

¹ REMY J., VOYE L., 1981, « **Ville, ordre et violence** », Paris, éd. Presses Universitaires de France, extrait p.93.



du moins dans certaines circonstances. Habiter c'est d'abord avoir des habitudes à tel point que le dehors devient une enveloppe de mon être et du dedans que je suis. C'est pourquoi on peut affirmer que, d'une certaine manière, j'habite une ligne de bus, dès lors que je l'emprunte chaque jour. Le chauffeur m'est connu, mon trajet est ponctué par un certain nombre de stations. A une heure déterminée, les autres voyageurs me sont devenus familiers; c'est ainsi que l'absence répétée de l'un d'entre eux m'étonne, voire m'inquiète. Dans ces conditions, le trajet n'est pas exactement un fragment soustrait à la durée, un blanc insignifiant. Il constitue une pause à l'intérieur de mes tâches ».²

DEMARCHE

La mise en place du processus de projet durable requiert d'être attentif aux éléments suivants qui sont appelés à qualifier la démarche de conception :

- **Impliquer l'ensemble des acteurs concernés :**
L'aménagement d'un espace public a d'autant plus de chances de pouvoir être qualifié de durable lorsqu'il résulte d'échanges et de prises de décision commune sur base de l'expertise de l'ensemble des acteurs concernés : habitants, usagers, entreprises riveraines, techniciens, auteurs de projet, élus... Chacun de ces acteurs fait part de et engage son expérience et dès lors son expertise propre du lieu dans un processus de dialogue constructif : une plateforme d'échanges entre experts. L'expérience concrète de la démocratie se construit ainsi dans le respect des spécificités de chaque apport. Ces conditions de projet offrent les meilleures garanties de convenance des lieux aux pratiques sociales et constituent à ce titre un gage de durabilité.
- **Installer le projet dans le temps :**
Il y a lieu, d'une part, de connaître et de valoriser les différentes ressources préexistantes qu'il s'agisse d'habitudes de parcours et d'activités, de réputations des lieux mais aussi des matériaux et des dispositifs pouvant être réutilisés et, d'autre part, d'envisager la tenue dans le temps en intégrant les questions d'entretien et de maintenance ainsi que le potentiel d'évolution et de réversibilité des aménagements. Preuve de durabilité, le caractère résilient qui en résulte doit pouvoir l'emporter sur toute forme d'efficacité trop circonscrite.
- **Penser les continuités spatiales :**
Tout projet d'espace public est un maillon qui s'inscrit dans une vaste trame viaire dont il convient de prendre toute la mesure afin de pouvoir en rehausser les qualités générales. L'expression de la position hiérarchique et les accords de langage entre le projet et son environnement déterminent la justesse et la vigueur poétique des aménagements.
- **Ne pas surdéterminer, ni sous-déterminer le rôle de l'espace :**
La qualité de la conception enjoint de concrétiser un juste équilibre entre, d'une part, l'offre d'un espace polyvalent et disponible à l'imprévisibilité des usages et, d'autre part, la caractérisation et la convenance de dispositifs d'aménagement par rapport à un cahier d'attentes donné. Il s'agit de ne pas prévoir d'effets automatiques de l'aménagement sur l'appropriation sociale, ni de ne pas rendre possibles certaines pratiques légitimes observées.

OBJECTIFS

Si les objectifs à fixer dépendent des approches au cas par cas, les nombreuses expériences menées dans les villes européennes convergent néanmoins autour du socle commun suivant :

- **Interdisciplinarité :**
Les apports de différentes disciplines dans le projet (urbanistes, paysagistes, architectes, ingénieurs voiries, écologues, sociologues, historiens, concepteurs lumière, acousticiens, ...) doivent mener à une véritable coproduction qui engage l'ensemble des compétences à travers tout le processus.
- **Transversalité :**

² SANSOT P. , (1998), *Du bon usage de la lenteur*, Paris, éd. Payot & Rivages, p. 173.



La collaboration horizontale (au sein d'un même niveau de pouvoir) et verticale (entre niveaux de pouvoirs différents) entre services administratifs conditionne de manière significative la réussite du projet. Il s'agit de mettre en place une culture du projet qui suppose de pouvoir dépasser la seule structure par compétences. Il importe également d'associer dès la conception les différents responsables de la gestion des espaces publics.

- **Participation :**

Comme expliqué plus haut, la place des différents acteurs concernés par le processus doit être considérée aux différentes échelles de pertinence. Il importe de s'assurer de leur implication au tout début du processus et de soutenir la mobilisation jusqu'à la fin de la mission. Il convient également de veiller à la pertinence de la représentativité des participants et, le cas échéant, de compléter par d'autres moyens de rencontres et d'échanges. Des documents lisibles et compréhensibles, des comptes-rendus réguliers des réunions, une qualité d'accueil, une organisation et une tenue précise du calendrier contribuent parmi bien d'autres éléments à la réussite du projet.

- **Evaluation et suivi :**

Sur base d'une ambition et d'une vision partagées, un cahier des charges fixe des objectifs de résultat en fonction de performances définies notamment dans les différentes fiches du guide. Ces objectifs permettent de mettre en place un processus d'évaluation et de suivi du projet à partir d'indicateurs. L'inadéquation de certains aménagements peut dès lors être relevée et donner plus facilement lieu à des adaptations. Généralement, le fait de pouvoir intervenir rapidement sur des détails d'aménagement contribue à renforcer la relation de confiance entre les autorités et les habitants.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

AUTRES FICHES A CONSULTER

- L'ensemble des autres fiches du guide

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Ouvrages généraux :

- REMY J., VOYE L, 1981, « *Ville, ordre et violence* », Paris, éd. Presses Universitaires de France.
- (1)LILLE-METROPOLE[2005] – *Pour un renouvellement urbain durable*, PUCA (Programme de recherche-étape2, février 2005.

2. Sites internet :

- <http://www.lillemetropole.fr>: Charte renouvellement urbain durable 2015
- http://www.bruxellesenvironnement.be/guide_eco_construction: Guide pratique pour la construction et la rénovation durables de petits bâtiments

